

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 07 JUIN 2016

Nombres de membres composant le conseil municipal : 11

L'an deux mil seize, le mardi 07 juin 2016, à 20h15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 01 juin 2016

Etaient Présents : Mesdames Elisabeth VAN DE WEGHE, Isabelle BOZO, Ouisa AFTIS, Sylvie PEINTE, Pierrette GORENFLOT, Messieurs Philippe NOBLECOURT, Xavier GAILLET, Christophe TOULLET, Franck VILLENEUVE, Alain THERET
Formant la majorité des membres en exercice

Etait absent et excusé : Dominique DEFER

Séance ouvertes à 20 heures 20

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Monsieur Philippe NOBLECOURT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 07 avril 2016 à l'unanimité.

1- Projet de périmètre portant fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies » – 2016/25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu la loi modifiée n°2010-153 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant création du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO)

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2013 portant création du Syndicat Intercommunal « Force Énergies »,

Vu l'adoption, lors de la commission départementale de coopération intercommunale du 21 mars 2016, de l'amendement n°9 au projet de schéma de coopération intercommunale relatif à la fusion du SEZEO et de Force Énergies,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de la coopération intercommunale en date du 24 mars 2016,

Considérant la transmission par Monsieur le Préfet de l'Oise de l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies » en date du 21 avril 2016,

Considérant que les communes concernées disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté susmentionné pour donner leur accord à ce projet de fusion,

Madame le Maire expose à l'assemblée que :

- Le projet initial du Schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats d'énergies en un syndicat départemental unique ;
- Les communes membres des deux syndicats SEZEO et Force Énergies ont refusé cette fusion et ont donc proposé un amendement qui ne prévoit qu'une fusion entre les deux syndicats SEZEO et FE ;
- Cet amendement a été adopté par la CDCI lors de sa réunion du 21 mars 2016 et l'arrêté préfectoral présenté correspond donc à celui-ci ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide de donner son accord à l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies » tel que présenté par Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 18 avril 2016

2- Création d'une commission d'urbanisme – 2016/26

La mise en place du Plan Local d'Urbanisme entraîne le traitement des dossiers sur 2 voies. Les permis de construire et les déclarations préalables de travaux intégrant la création d'une surface de plancher ou d'emprise en sol sont instruits à la Communauté de Communes du Plateau Picard. Les autres demandes seront instruites en mairie.

Après avoir exposé, Madame le Maire propose de créer une commission d'urbanisme pour étudier les dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les élus suivants :

- Elisabeth VAN DE WEGHE
 - Philippe NOBLECOURT
 - Pierrette GORENFLOT
 - Isabelle BOZO
 - Xavier GAILLET
-
- Dit que Mmes Ouisa AFTIS, Sylvie PEINTE et M. Franck VILLENEUVE seront prévenus lors des dates des réunions des commissions.

3- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – 2016/27

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la signature de la convention avec Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 15 Octobre 2012 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du dispositif « ACTES »,

Considérant, par ailleurs, que l'adhésion à l'Adico permet de bénéficier directement des services d'un tiers transmetteur sélectionné par elle, en l'occurrence ADULLACT, sans coût supplémentaire,

Considérant que la télétransmission des actes ne peut se faire qu'après authentification du transmetteur, ce qui nécessite l'acquisition d'un certificat électronique via un contrat de fournitures,

Considérant que la Poste distribue les certificats électroniques sous la dénomination « Certinomis » valable 3 ans, moyennant un coût de 230€ HT (à renouveler tous les trois ans, et que le lecteur de carte à puce, coûtera 20€ HT (une seule fois) ;

Considérant l'offre de l'Adico proposant un parapheur électronique, coûtant 120€ HT annuellement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec l'acquisition d'un certificat électronique auprès de « Certinomis ».
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture de l'Oise
- AUTORISE Madame le Maire à procéder à la dépense
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de fournitures correspondant
- CHOISIT de travailler avec le parapheur électronique fourni par l'ADICO

4- Mise en place du site Internet – 2016/28

Madame le Maire propose le projet de création d'un site Internet pour la Commune d'Angivillers afin de pouvoir mettre à disposition des habitants toutes les informations municipales et associatives.

Madame le Maire présente la formule de l'ADICO « pack découverte » à partir de 1€ par mois. Cette formule propose un site de 4 pages.

Madame le Maire propose la création, la mise en place et la maintenance d'un site Internet pour la commune d'Angivillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE la création et la mise en place d'un site Internet pour la Commune.
- CHOISIT l'Adico avec son offre « pack découverte »
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Questions diverses

Départ du personnel technique

Suite au départ du personnel d'entretien, ce dernier a laissé un petit mot posant la question de son indemnisation pour l'utilisation de son matériel durant les 16 années au service de la commune. Il s'est servi de son matériel pour la maçonnerie et le bricolage en complément de ce que la commune ou les maires prêtaient. La solution retenue par le conseil municipal est un bon d'achat remis aux prochains vœux. Madame le maire propose de rencontrer la personne pour lui demander son avis.

Demande auprès de la population pour établir un fichier pour mieux la connaître

L'utilisation du recensement n'a pas été possible car interdite. Il serait intéressant de mieux connaître les habitants pour les contacter de façon plus ciblée, scolarisation, aînés, relation avec notre logiciel et le recensement militaire (PECOTO) et le module population. Sur proposition du conseil municipal, l'avis de la CNIL est demandé pour savoir ce qu'il est possible de faire.

Pass permis citoyen

Suite à une sollicitation d'Olivier Paccaud, la commune peut-elle recevoir un jeune de 18 à 20 ans qui passe son permis pouvant bénéficier d'une aide de 600 € moyennant un service de 70 h. Une solution est étudiée pour voir s'il est possible d'embaucher les candidats sur 2 structures. (Ex : pour aider au site internet, et aider Angivillers en fêtes ?)

Derniers arrêtés pris

2016-05 Circulation et stationnement pour la brocante du 8 mai

2016-06 Débit de boissons 8 mai

2016-07 Circulation course cycliste routes de l'Oise du 10 juin.

Visite éoliennes du 18 juin

1 seule réponse pour l'instant

Remise de la gerbe 11 juin

Le panneau est planté, Pierrette commande une gerbe.

Electrification

Une première visite de chantier est programmée pour la mi-juin. Le très Haut Débit a été relancé pour se synchroniser avec le renforcement électrique, l'étude de résistance des poteaux est en route.

Panneaux commandés

Les panneaux sont commandés pour le sens interdit de la rue du cimetière et les chicanes de rue Binons. Le monument aux morts sera signalé par des balises. M. Théret peut prêter sa tronçonneuse pour couper les pierres trop dangereuses.

Réunion de la commission cadre de vie

Pour préparer le zéro phyto dès le 01/01/2017 et étudier de plus près la solution pour l'employé communal la commission cadre de vie va se réunir. L'employé M. BLED ne souhaite pas utiliser le motoculteur.

Tract de la rue de la Ville pour la disparition d'un chat

Suite à la capture d'un chat dans un piège, un tract a été déposé dans les boîtes de la rue de la Ville. Une réponse va être donnée sous forme de tract de rappel à la loi.

Points sur les dossiers en cours

Suite aux interventions de Mme Peinte et M. Toullet, qui regrettent le retard des dossiers suivants, sont évoqués :

- Le bassin versant. Le CODERST a étudié notre dossier loi sur l'eau et DIG. Malgré les remarques laissées lors de l'enquête publique, celles-ci n'ont pas été prises en compte. La préfecture a souhaité valider le projet tel que présenté. Un recours a été demandé pour une étude complémentaire, qui permettra d'affiner les différents ouvrages, appuyée par M. Fatoux de la DDT et M. Deschamps du SMOA. Si besoin est, il y a des financements possibles.

- Voisins vigilants. Le dossier est resté au point mort.
- La taille des arbres du tour de Ville. M. Demoucron n'a pas détaillé son devis malgré la relance de Mme Gorenflot pour présenter aux propriétaires ce que cela peut leur coûter.
- Le bornage des chemins. Pour l'instant les échanges et le tracé du futur tour de Ville n'a pas été mis à l'ordre du jour.
- L'accessibilité. La demande de subvention n'est encore revenue ni côté DETR ni subvention exceptionnelle de l'état.
- Visite d'une réalisation mairie-école. Réponse en attente de la part du CAUE déjà relancé.
- Domaine. Le PLU exécutoire leur a été envoyé comme demandé, le délai de réponse est long.

Le panneau sens interdit de la rue Paul

Il sera restitué à l'UTD.

La séance est levée à 23 h

2016/25	Projet de périmètre portant fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies)
2016/26	Création d'une commission d'urbanisme
2016/27	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
2016/28	Mise en place du site Internet

La séance est clôturée par Madame le Maire à 23 heures

Elisabeth VAN DE WEGHE	Philippe NOBLECOURT
Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET
Xavier GAILLET	Sylvie PEINTE
Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE

Alain THERET	Dominique DEFER
Isabelle BOZO	

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE 18/06/2016
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT